

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers : | |
| En exercice | 13 |
| Présents | 10 |
| Votants | 12 |

| | |
|---------------------------------|--|
| Date de la convocation : | |
| 2 novembre 2022 | |

| | |
|-------------------------|--|
| Date d'affichage | |
| 2 novembre 2022 | |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Catherine DOMAGNE Conseillers.

Étaient absents excusés : Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Denis TALIGOT

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

Mr Denis TALIGOT est arrivé au cours de la séance à 20h42 (Point n°12)

OBJET DE LA DELIBERATION N°99/2022 : SUBVENTION NOCES D'OR

Cette délibération n'avait été représentée au Conseil Municipal depuis 2012.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 100 € aux paiements des factures liées au vin d'honneur pour les fêtes célébrant les noces d'or et suivantes (diamant, platine, chêne).

Il invite les élus à délibérer à nouveau.

Après en avoir délibéré à la majorité des présents, le conseil municipal :

- **DECIDE** de poursuivre la contribution à hauteur de 100 € aux paiements des factures liées au vin d'honneur pour les fêtes célébrant les noces d'or et suivantes (diamant, platine, chêne).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

